

N° 82 - bimensuel - 14 mai 2001

Ministère
de la Culture et
de la Communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



Charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain

Gerwald Rockenschau © Jean Brasille

ISSN 1255 - 6270

Actualité

Magyart, la saison hongroise en France

Regard de la France sur la culture et l'art hongrois

page 2

Cinéfondation

Découvrir les cinéastes de demain

page 4

Délégation aux Arts Plastiques

Charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain

page 5

Portrait

Donation Honegger

Favoriser la reconnaissance de l'art concret

page 16

DE JUIN À DÉCEMBRE 2001,

MAGYART, LA SAISON HONGROISE EN FRANCE

Regards de la France sur la culture et l'art hongrois

Directeur de la publication : Jacques Vistel

Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret

Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65, Héléna Dos Santos 01 40 15 82 13

Comité de rédaction : Anne-Sophie Bareau, Lionel Bertinet, Jacques Bordet, René Bouvet, Adeline Boulanger-Coustou, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini, Audray Ouaki

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Crédits photographiques : Farida

Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication

3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



© Skertzo

En présence de Catherine Tasca, les deux commissaires de la saison hongroise, Bernard Faivre d'Arcier et Miklós Szabó, ont annoncé, le 24 avril dernier, le programme Magyart de la *Saison Hongroise en France*. De juin à décembre, cet événement fera découvrir au public français la culture hongroise à la fois dans sa tradition et sa modernité.





MAGYart : tel est le nom de la saison hongroise en France. Nom qui renvoie à la façon dont le Hongrois se désigne lui-même (magyar) et qui en français combine magie et art. Des disciplines artistiques recouvrant un très large éventail seront mises à l'honneur. « *MAGYart n'est pas une image officielle de la Hongrie, ni une approche encyclopédique, ni davantage un reflet de la Hongrie par elle-même. Pour les Hongrois, cette saison est l'occasion de se lire soi-même dans le regard de l'autre, le regard français. Cette approche conduit nécessairement à des choix partiels et partiels. Elle n'évite pas quelques oublis, ou bien privilégie tel aspect de la vie artistique hongroise. Mais elle a l'avantage d'être fondée sur le désir, la curiosité, le plaisir de la découverte d'autrui* » ont affirmé les deux commissaires.

Printemps

Le spectacle vivant ouvrira la saison avec notamment le 6 juin, au Théâtre du Châtelet, le premier des concerts consacrés à Béla Bartók par l'orchestre de Paris, sous la direction de Pierre Boulez, et le 7 juin la première en France, au Théâtre de la Ville, du spectacle que Pina Bausch a conçu à la suite d'une résidence à Budapest : *Zöld föld, Terre verte*. La soirée officielle d'inauguration de MAGYart aura lieu le 12 juin en présence des ministres de la culture français et hongrois. A cette occasion, Pierre Boulez dirigera au Théâtre du Châtelet *Le Château de Barbe-Bleue* de Béla

Bartók. Cette réalisation sera un peu plus tard présentée également à Budapest. La mi-juin sera aussi le moment de l'ouverture de plusieurs expositions dont la plus importante aura pour cadre l'Abbaye Royale de Fontevraud.

Été

MAGYart sera ensuite présentée pendant l'été dans les grands festivals français, particulièrement au Festival de musique de Colmar qui cette année a centré sa programmation sur la Hongrie, au Festival *Paris Quartier d'Été* qui se consacrera surtout aux musiques actuelles, enfin au *Festival d'Avignon* qui donnera place à la nouvelle scène théâtrale avec notamment les dernières créations de László Hudi et d'Árpád Schilling.

Automne

La rentrée de septembre sera l'occasion de donner le coup d'envoi de manifestations originales à Paris et dans d'autres régions de France. Ainsi, dans le cadre du *Festival d'Ile de France*, 150 artistes seront invités en différents lieux historiques, le moment fort étant prévu le 2 septembre au Château de Villarceaux, ou sera installé un village hongrois rassemblant musiciens, artisans et artistes de rue. A la mi-septembre, Paris se transformera un peu en Budapest : un marché hongrois occupera la place de l'Hôtel de Ville avant de partir en tournée dans sept autres villes de France et des images de Budapest seront projetées sur la

façade de l'Hôtel de Ville.

Une soirée de prestige consacrée au cinéma hongrois rassemblera le 21 septembre à l'Orangerie de Versailles les partenaires hongrois et français de MAGYart. *L'homme d'or (1919)*, film muet d'Alexander Korda, sera présenté à cette occasion en première mondiale. Une création musicale a été composée spécialement pour ce film et sera interprétée par l'orchestre hongrois Auris.

L'automne enfin sera plutôt consacré aux arts plastiques avec notamment les expositions *L'avant-garde hongroise* à la Fondation Vasarely d'Aix-en-Provence et *La peinture magyare de 1900 à 1960* à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville de Paris. La photographie sera également présente. Après l'exposition de l'été préparée par la Maison Européenne de la Photographie, ce sera le tour du Musée du Montparnasse d'exposer *Made in Hungary*, rétrospective de la photographie hongroise. L'automne sera en outre la saison du patrimoine hongrois.

Les tournées musicales n'en continueront pas moins jusqu'en décembre, tout comme le cinéma, la littérature et les colloques, répartis tout au long de la saison et qui seront autant d'occasions d'intéresser des villes et régions françaises à la Hongrie.

La saison se terminera principalement à Lyon avec un large programme musical préparé par

l'Auditorium Maurice Ravel et à Paris avec la présence des grandes formations symphoniques hongroises au Théâtre des Champs-Élysées. Enfin, une fête le 8 décembre au Théâtre National de Chaillot prendra la forme d'une Táncház, maison de danse à la hongroise, et sera l'occasion de remercier tous les participants et amis de MAGYart.

MAGYart, Saison hongroise en France (juin - décembre 2001), est organisée en France par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture et de la Communication, et mise en œuvre par l'Association française d'action artistique avec le soutien de l'Institut français de Budapest, en Hongrie par le ministère de la Culture et du Patrimoine national, et mise en œuvre par Hungarofest avec le soutien de l'Institut hongrois de Paris.

Contacts :

Ministère de la culture et de la communication, Département des affaires internationales
12, rue de Louvois
75002 Paris
tél. : 01 40 15 37 06

Association française d'action artistique

1bis, avenue de Villars
75007 Paris
tél. : 01 53 69 83 00

Cinéma

CINÉFONDATION :
découvrir les cinéastes de
demain

Conception graphique : Nicolas Profit

C'est en 1998 que le Festival de Cannes a créé une nouvelle sélection officielle, la Cinéfondation, destinée à récompenser les cinéastes qui sortent d'écoles de cinéma. En 2000, le Festival ouvrait à Paris une Résidence accueillant, chaque année, de jeunes cinéastes. Par ces deux initiatives complémentaires, le Festival International du Film entend favoriser la découverte de jeunes cinéastes à travers le monde.

Récompenser des courts et moyens métrages d'écoles de cinéma

Pour la quatrième année consécutive, la Cinéfondation présente une quinzaine de films (courts et moyens métrages)

provenant d'écoles de cinéma du monde entier. Un jury international composé d'un président (en 2001, Erick Zonca, réalisateur de *La Vie rêvée des anges*) et d'au moins quatre personnalités (cette année : Valeria Bruni-Tedeschi, Samira Makhmalbaf, Lynne Ramsay et Rithy Pann) désigne les lauréats. Trois prix sont décernés : le premier prix reçoit 100 000 francs, le deuxième 75 000 francs et le troisième 50 000 francs. En outre, le premier prix obtient l'assurance que son premier long métrage sera présenté au Festival de Cannes. En 2000, le premier prix a été décerné à *Five Feet High and Rising* de Peter Sollett présenté par l'Université de New York.

La Cinéfondation à Paris : lieu de résidence du Festival

Ouverte en 2000, la résidence accueille chaque année, au cours de deux sessions successives (1er octobre - mi-février / mi-février - 30 juin), six réalisateurs ayant un projet de premier ou de deuxième long métrage de fiction. La sélection, conduite par un jury présidé par un réalisateur (Olivier Assayas pour les deux premières sessions, Pascale Ferran pour la prochaine) est fondée sur la qualité des courts métrages - voire du

premier long métrage - réalisés par les candidats. Sont également examinés l'intérêt de leur projet de long métrage ainsi que la motivation exprimée pour le programme de la résidence.

Celui-ci s'articule autour de quatre axes :

» un programme collectif permettant aux réalisateurs de tisser des liens avec des professionnels afin d'inscrire leur film dans un processus de production ou de coproduction. Sont ainsi organisées des rencontres hebdomadaires avec des réalisateurs, techniciens, producteurs et critiques et, parallèlement, avec des représentants d'institutions telles que le CNC.

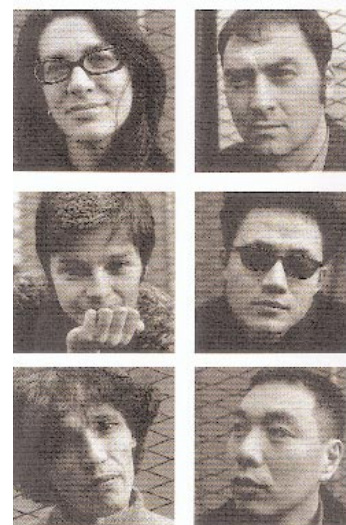
» un programme individuel qui doit permettre aux jeunes réalisateurs en résidence, grâce à des rencontres individuelles avec des réalisateurs, des techniciens et des producteurs, de porter un regard nouveau sur leur projet de long métrage et ainsi de faire progresser son écriture ou sa réécriture.

» voir des films par la possibilité donnée aux résidents d'accéder librement à un grand nombre de salles, à la Cinémathèque Française ainsi qu'aux festivals d'Angers, de Clermont-Ferrand, de Nantes et, bien entendu, de Cannes.

» se confronter aux autres

grâce aux nombreuses rencontres et aux relations qui ne manquent pas de se tisser entre les résidents.

Ceux-ci bénéficient également d'une bourse de 5000 francs par mois et d'un appartement en plein cœur de Paris meublé par les grands noms du design - de Gaetano Pesce à Jean Nouvel - et équipé d'accès à internet en haut débit ainsi que d'une salle de visionnage. Nul doute que toutes les conditions sont réunies pour qu'émergent de ces sessions des projets de films aboutis !



Les réalisateurs sélectionnés à la résidence/2000-2001 : promotion « Olivier Assayas », © AFFIF

Dossier :

CHARTRE DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR LES INSTITUTIONS D'ART CONTEMPORAIN

bimensuel - 14 mai 2001 - n° 82

Donner une nouvelle assise au développement des institutions d'art contemporain, renforcer les rapports et la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales, tels sont les objectifs de la charte des missions de service public mise en oeuvre par le réseau de l'art contemporain en région. La charte qui a été élaborée en ce sens confirme l'engagement de l'État en faveur de l'art et de la culture aux côtés des collectivités territoriales, des artistes,

des acteurs culturels et artistiques, et rappelle les fondements de l'intervention publique en matière culturelle. Elle a aussi comme vocation de définir le cadre dans lequel seront conclues les conventions d'objectifs entre les collectivités publiques et les institutions d'art contemporain. Le partenariat entre le ministère chargé de la culture, les collectivités territoriales et les institutions de diffusion de l'art contemporain doit en effet permettre

de renforcer la décentralisation culturelle. L'État et ses partenaires doivent garantir, par leur action en faveur des arts plastiques, la liberté de création sous toutes ses formes et prendre en compte le risque artistique inhérent à toute création ; ils doivent créer, pour les artistes, les conditions de cette liberté et de ce respect, et pour le public, celles de l'accès, sans entrave d'aucune sorte, à la connaissance de l'art contemporain et à ses pratiques. Les écoles d'art, les

fonds régionaux d'art contemporain et les centres d'art ont acquis une légitimité par leur rôle de formation, de soutien à la création, de médiation et de centre de ressources : il faut développer et consolider le réseau qu'ils ont constitué. De par leur position, ce réseau et ses partenaires doivent être tout particulièrement attentifs à la diversité de la création et à la pluralité des pratiques culturelles.



Mouans-Sartoux, architecte Marc Berani © Serge Demailly

1. ORGANISATION DES RESPONSABILITES DE SERVICE PUBLIC DES INSTITUTIONS D'ART CONTEMPORAIN

Les responsabilités du ministère chargé de la culture

Dans le cadre de sa mission générale de " favoriser la création des oeuvres de l'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience " définie par le décret du 10 mai 1982, le ministère chargé de la culture a la responsabilité d'assurer la réglementation et le contrôle de l'enseignement des arts plastiques et de favoriser le développement d'une politique de création et de diffusion de l'art contemporain. Son action s'exerce par le biais des services centraux et des directions régionales des affaires culturelles. Il s'appuie pour l'accomplissement de ces missions sur un réseau d'institutions nationales (établissements d'enseignement, fonds national d'art contemporain, procédure de la commande publique, fonds d'incitation à la création - FIACRE - entre autres), et sur un réseau d'institutions régionales dont il a accompagné le développement.

La délégation aux arts plastiques contribue à la mise en oeuvre des orientations du Ministre chargé de la culture, détermine les moyens budgétaires et, parallèlement, assure les mis-

sions d'inspection et d'évaluation.

- Le centre national des arts plastiques regroupe les écoles nationales d'art, le fonds national d'art contemporain, le mobilier national et les manufactures nationales ; il met en oeuvre des procédures de soutien au niveau national.

- Les directions régionales des affaires culturelles assurent la relation entre l'Etat et les collectivités territoriales ; leur rôle de coordination des politiques au plan régional les conduisent à proposer des schémas d'action à moyen et long terme pour les structures de l'art contemporain (mise en réseau, aide aux pratiques et lieux innovants, politiques transversales...). Ces schémas s'organisent dans les nouvelles formes de l'aménagement du territoire définies par la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire (interrégions, intercommunalité, agglomérations, pays...).

Le partenariat entre le ministère chargé de la culture et les autres acteurs qui interviennent dans les domaines de l'enseignement et de la diffusion artistiques est une donnée essentielle de la politique en faveur de l'art contemporain. Ces institutions d'art contemporain (centres d'art, fonds régionaux d'art contemporain, écoles d'art), financées par l'Etat et les collectivités territoriales, assurent de manière déterminante les moyens de la création, mais aussi ceux relatifs aux acquisitions, à la conservation des oeuvres, à l'enseignement et à la sensibilisation du public à l'art



Façade de l'hôtel de Caumont, Avignon © André Morin



Palais des études, Ensb © D.R.

vivant.

Les centres d'art ont été créés au début des années 1980, souvent en consolidant des lieux déjà existants ou des projets portés par les collectivités locales ou par le secteur privé (associations loi 1901, galeries privées...). Ils sont des éléments essentiels pour la présence de la création contemporaine. Ils facilitent les conditions de la création et permettent sa diffusion auprès des publics. Le soutien aux artistes, l'accueil d'artistes en résidence, la production d'oeuvres, l'organisation d'expositions, l'édition et la recherche artistique représentent les grands axes de leur action.

Les Fonds régionaux d'art contemporain, créés en 1982 à l'initiative du ministère chargé de la culture en partenariat avec les conseils régionaux, ont permis que chaque région dispose, sur son territoire, d'une collection représentative des tendances de l'art contemporain, destinée à être largement diffusée. Ils concourent à la création et à la promotion de l'art contemporain en menant des actions qui s'articulent autour de quatre axes : la constitution d'une collection par l'acquisition d'oeuvres d'art, la diffusion auprès des publics de ces oeuvres (expositions, prêts), le soutien à la création en relation avec les artistes, et enfin la sensibilisation des publics.

Le ministère contribue au fonctionnement des centres d'art et des Frac, ainsi qu'aux acquisitions de ces derniers. Il leur apporte conseil et expertise, et évalue les résultats de la politique publique d'acquisition, de

diffusion et de sensibilisation.

En matière d'enseignement des arts plastiques, l'Etat et les collectivités locales - et notamment les municipalités - ont conduit une politique volontariste qui se traduit aujourd'hui par une forte présence d'établissements sur l'ensemble du territoire. Les écoles d'art disposent aujourd'hui de cursus d'enseignements très diversifiés. Elles délivrent des diplômes homologués de niveaux III (diplôme national d'arts et techniques, diplôme national d'arts plastiques) et II (diplôme national supérieur d'expression plastique) et collaborent avec différents partenaires. Cette collaboration peut notamment passer par des réseaux incluant d'autres établissements de formation supérieure, des lieux de diffusion de l'art contemporain, de sensibilisation et d'initiation sous leurs diverses formes.

L'Etat a pour mission de définir les cursus qui y mènent et les orientations pédagogiques, d'homologuer les diplômes, de veiller à l'évolution des statuts et des modalités de recrutement des enseignants et des directeurs. Il apporte aux collectivités territoriales une contribution au fonctionnement des écoles d'art ; il définit, dans le respect des principes de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux, et procède à leur versement ; il lui revient enfin d'assurer une mission d'inspection concernant la pédagogie et la diffusion artistique.

Il est nécessaire, d'une part, de continuer à développer le par-

tenariat entre l'ensemble des collectivités publiques et les institutions qu'elles financent, et d'autre part, d'orienter puis d'évaluer leurs actions ; ce partenariat doit se traduire par la signature de conventions d'objectifs qui énoncent et renforcent la responsabilité de chacune des parties autour d'un projet artistique et culturel ou pédagogique.

2. RESPONSABILITES DES INSTITUTIONS SUBVENTIONNEES ET CONVENTIONNEES

La responsabilité artistique

Ces institutions, dont l'action est inscrite dans les politiques des collectivités locales qui les soutiennent, prennent en compte la diversité des productions et des pratiques artistiques et culturelles ; elles contribuent à renforcer les liens entre le pluralisme des formes et des générations.

1) La place des artistes et de la création dans les institutions d'art contemporain

Les caractéristiques régionales, si elles doivent être prises en considération par des moyens adaptés (par exemple les aides à la création de lieux de travail et à l'insertion professionnelle), ne doivent pas avoir pour effet de limiter le champ d'action artistique de ces institutions au territoire d'une région.

La qualité des acquisitions, la part artistique de la production

et de la diffusion des institutions doivent demeurer une référence pour le développement de ces structures.

Le directeur de l'institution définit le projet artistique dans sa globalité, y compris sur le plan du rapport aux artistes selon le mode le plus approprié (contribution financière à la création, à l'acquisition, aux commandes, à la diffusion, apports en compétences techniques et administratives), avant de le négocier avec ses tutelles en vue de son adoption.

L'apport financier de l'ensemble des collectivités publiques, par le biais du soutien à la production, aux achats, commandes et publications, doit s'accompagner d'une réelle implication de l'institution dans le devenir artistique des oeuvres.

De même, le haut niveau artistique de l'enseignement que délivrent les écoles d'art est lié à la présence déterminante d'enseignants recrutés parmi les acteurs de la création plastique contemporaine : théoriciens, critiques d'art, artistes qui, tout en enseignant, continuent à produire et à exposer à l'échelon régional, national et international.

Les écoles d'art peuvent aussi être appelées à développer un rôle de formation de plasticiens intervenant en milieu scolaire, en associant les autres institutions de l'art contemporain de proximité.



École Nationale de la Photographie d'Arles © D.R.

2) La conservation des oeuvres

L'institution est responsable de la conservation des oeuvres selon les normes en vigueur et assure une formation du personnel chargé de la régie des oeuvres. Ces oeuvres sont étudiées et documentées de manière scientifique. Elles font l'objet de catalogues raisonnés. Elles sont numérisées et font l'objet d'une inscription dans des bases de données documentaires et de gestion, comme celles du Vidéomuséum, afin de permettre l'usage non commercial des reproductions de ces documents par tous les acteurs publics. Dans les mêmes conditions, l'institution est aussi responsable des oeuvres qu'elle accueille dans le cadre d'expositions temporaires ou de dépôt provenant de collections publiques ou privées.

3) La circulation des productions et des collections

Afin de promouvoir l'art contemporain et d'apporter à la création un soutien efficace, il faut favoriser, parallèlement à l'accueil d'artistes, la circulation d'oeuvres dans des lieux divers tels que : scènes nationales,

musées, artothèques, médiathèques, monuments historiques, maisons de la culture, maisons de jeunes, lieux de proximité, écoles, collèges, lycées, universités, entreprises, hôpitaux....

L'édition de catalogues d'expositions accompagne les actions de diffusion en France et à l'étranger, que ce soit par des coéditions ou par le relais d'un diffuseur spécialisé.

Par ailleurs les sites Internet, les banques de données sont des outils qu'il convient de créer et de développer.

4) La recherche et la formation

Les institutions développent un travail de recherche avec des partenaires dans le champ des activités intellectuelles et scientifiques en liaison avec d'autres domaines (par exemple : technologies numériques, nouveaux matériaux, architecture, urbanisme etc.). Ces activités impliquent des partenariats avec des laboratoires de recherche et peuvent conduire à la réalisation d'oeuvres, à

des publications scientifiques et à des formations.

La responsabilité territoriale

1) Les territoires

La coopération avec les régions, les départements, les communes et les structures de coopération intercommunale et interrégionale, est garante d'une meilleure expertise et d'une plus grande efficacité, en particulier pour assurer la permanence des moyens et la durée des actions.

L'action des institutions s'inscrit dans un territoire caractérisé par des réalités sociales, économiques et culturelles, qui doivent être prises en compte dans la définition des objectifs inscrits dans les conventions pluriannuelles.



Frac Bretagne © 1ère salle de consultation



Le creux de l'enfer, centre d'art contemporain © D.R.

Afin d'assurer une activité accessible et durable, les institutions d'art contemporain doivent renforcer les opérations hors les murs : expositions, conférences, ateliers et résidences d'artistes. Ces actions peuvent être l'occasion de commandes particulières à des artistes, accueillis ou coproduits par les centres d'art, les Frac et les écoles d'art. Les oeuvres produites dans le cadre de la commande publique et du 1 % seront accompagnées d'actions de sensibilisation qui favoriseront leur intégration et leur appropriation par la population.

2) Les réseaux

Les conventions intègrent des actions de mise en réseau tout en veillant à la complémentarité de leurs activités avec celles des acteurs de l'art contemporain. C'est un objectif majeur pour l'ensemble de ces structures que de développer des synergies et des jumelages avec les établissements scolaires. Par ailleurs il est également important de favoriser les réseaux des établissements d'enseignements artistiques afin de mieux coordonner leurs actions dans des perspectives de développement.

La convention indique les modalités selon lesquelles les institutions participent à des réseaux territoriaux, nationaux ou internationaux. Elle fait référence au protocole d'accord du 30 juillet 1998 portant sur l'éducation artistique de la maternelle à l'université, mis en œuvre avec le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

En outre, ces réseaux veillent à s'ouvrir aux structures qui produisent, diffusent et conservent la création artistique, telles que les musées et les lieux du spectacle vivant, ainsi qu'à tout autre lieu poursuivant les mêmes objectifs.

3) L'action

internationale
Facteur d'ouverture, d'échange, d'enrichissement, la dimension internationale est une

composante importante de l'activité des institutions. Les Frac et les centres d'art doivent s'attacher à développer les relations avec des institutions étrangères (coproduction d'expositions, coédition d'ouvrages, accueil réciproque d'artistes...).

Les écoles d'art doivent également favoriser les échanges avec les écoles étrangères (échanges d'étudiants dans le cadre des cursus de l'école, mise en place d'opérations de type "ateliers itinérants" situées à la croisée de la création, de la diffusion et de la pédagogie).

D'une manière générale, il convient que ces relations internationales s'inscrivent dans la durée avec une nécessaire réciprocité. Pour les actions que les écoles mènent au plan régional, national, européen, international, les institutions bénéficient des concours du ministère de la culture et de la communication, des collectivités territoriales et d'autres organismes publics chargés de la diffusion de la culture française à l'étranger.



École Nationale des Beaux Arts de Bourges, Atelier Peinture © D.R.

La responsabilité sociale

La part prépondérante des fonds publics dans le financement des institutions de l'art contemporain conduit à réaffirmer avec force l'objectif de démocratisation culturelle ; favoriser l'accès à la création contemporaine et développer la formation répondent à cette exigence. Les écoles d'art, outre leur mission d'enseignement supérieur, participent à la sensibilisation et à l'initiation plastique d'un vaste public (cours post et périscolaires) et, pour certaines d'entre elles, à la formation professionnelle et à la formation de plasticiens intervenants. Elles assurent enfin, par le biais de galeries d'écoles, des actions de diffusion en liaison avec les centres d'art et les Frac.

1) Connaître les publics

Une meilleure connaissance des publics est nécessaire pour conforter une appréciation qualitative des relations des institutions avec la population. C'est pourquoi il est demandé à chaque institution de procéder à l'analyse de ses publics, actuels et potentiels, les services de l'Etat pouvant offrir une assistance méthodologique en ce domaine.

2) Renouveler et élargir les publics

Les institutions veillent à la qualité de l'accueil, à celle de l'accès au lieu et à la diffusion de l'information permettant d'intéresser les publics potentiels.

Les actions de communication devront être guidées par le double souci de la fidélisation du public et de son développe-

ment. Des publications traduiront une volonté d'information facilitant l'accès aux œuvres.

L'identification et la constitution de relais, de partenariats avec le monde scolaire et universitaire, les comités d'entreprises, les structures socio-éducatives de quartier, les organismes d'insertion (missions locales), les associations d'amateurs, les opérateurs du tourisme contribuent également à cet objectif. Les conventions signées avec les ministères concernés sont autant de points d'appui pour le développement de ces objectifs.

3. GESTION ET ORGANISATION DES INSTITUTIONS D'ART CONTEMPORAIN

Partenaires de l'Etat et des collectivités territoriales dans l'exécution d'une mission de service public et bénéficiant de subventions publiques, les institutions d'art contemporain ont des statuts juridiques très différents. Selon les cas, il peut s'agir de services en régie (notamment les écoles d'art), plus rarement d'autres personnes morales de droit public (comme les syndicats mixtes), et le plus souvent d'associations, le statut de l'institution déterminant le droit applicable aux personnels et au régime comptable. Mais quel que soit ce statut, il importe que l'institution se conforme, par son mode de gestion et d'organisation, à un certain nombre de conditions pour que l'Etat s'engage à ses côtés : cet engagement s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

1) Le choix du directeur

La procédure de désignation pourra varier en fonction du statut de l'institution, mais le choix de la personne à qui est confiée la responsabilité d'une école, d'un Frac ou d'un centre d'art sera conditionné par la présentation d'un projet pédagogique, artistique et culturel, étudié dans des conditions assurant toute la transparence et la concertation nécessaires ; ce projet est la traduction d'un engagement du directeur et de son équipe. Il constitue nécessairement un des fondements de la convention d'objectifs, conclue pour une période au moins triennale, et qui fera l'objet d'une évaluation au terme de sa validité.

2) Les choix artistiques

Le directeur joue un rôle essentiel dans les choix artistiques de l'institution ; ces choix doivent, bien sûr, être conformes aux orientations fondamentales rappelées dans le préambule de la présente charte en matière de liberté de la création artistique. Ces choix sont nécessairement une forme d'engagement donnant son identité à l'institution et caractérisant sa programmation ou ses orientations en référence au projet pédagogique, artistique et culturel.

3) La maîtrise et la régularité de la gestion

Ces deux éléments constituent un objectif permanent du direc-

teur et de son équipe. La présente charte intègre, pour les Frac et les centres d'art, les dispositions relatives à la responsabilité du directeur, au suivi et au contrôle des produits et des charges.

En ce qui concerne leurs relations avec le secteur économique (marché de l'art), ces institutions veillent au respect des règles et procédures en usage.

4) Définition d'un organigramme

Un organigramme fonctionnel traduit la capacité du centre d'art, du Frac, de l'école d'art à mettre en oeuvre les objectifs fixés par la convention dans l'esprit du présent document. La convention d'objectifs précise les dispositions prises par la direction en matière de gestion des ressources humaines et en particulier de formation professionnelle continue des salariés dans le respect des règles statutaires ou des conventions collectives existantes. Elle formalise l'existence d'un véritable service culturel chargé des relations avec les publics.

5) Utilisation des locaux

La convention d'objectifs intègre les conditions d'utilisation des locaux. Une annexe recense, dans cet esprit, les locaux et les moyens techniques mis à disposition de l'établissement pour l'exécution des missions de l'institution. Les locaux peuvent comporter, outre les lieux d'exposition ou d'enseignement, des réserves, une

documentation consultable, un espace pour la sensibilisation des publics, des lieux d'accueil ou d'activités en résidence.

4. EVALUATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Chaque année, l'état d'engagement du programme et des objectifs assignés à l'institution est présenté devant les instances de décision, et auprès des tutelles publiques. Les modalités et les conditions de la mise en oeuvre du projet, la qualité et l'engagement de l'équipe professionnelle animée par le directeur fondent ce bilan d'étape qui doit permettre de déterminer de nouvelles dynamiques, de s'interroger sur les choix opérés et de préciser, si nécessaire, les objectifs.

Pour l'Etat, le directeur régional des affaires culturelles est chargé du suivi régulier de cette mise en oeuvre. L'évaluation des actions de la convention d'objectifs, au terme de sa validité, est le moyen pour les institutions et leurs partenaires publics de vérifier et d'analyser la pertinence des choix artistiques et culturels et l'état réel de la gestion des établissements.

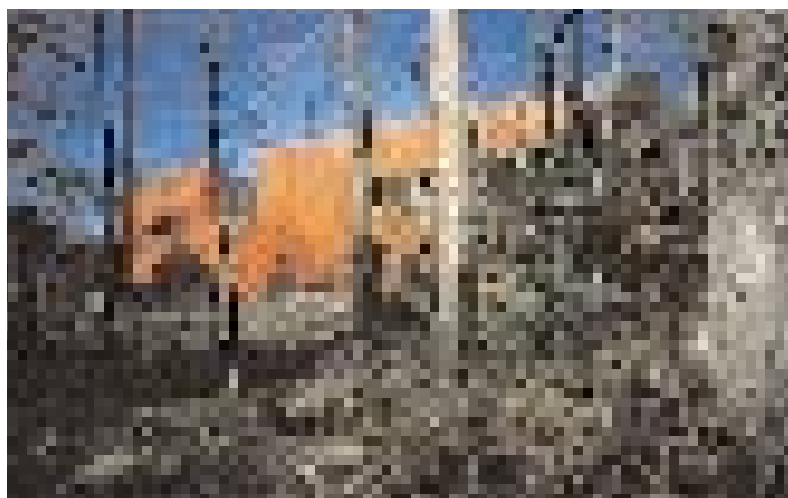
Elle est effectuée par une confrontation entre objectifs et résultats, selon une méthodologie conforme à celle de l'évaluation des politiques publiques. Il importe donc que ces objectifs aient été précisés lors de la signature de la convention et que l'institution se soit dotée d'indicateurs de résultats pertinents. En liaison avec les directions régionales des affaires cul-



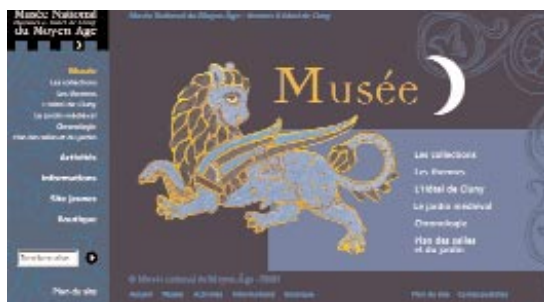
Lesson on Cameras © Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains

turelles, l'administration centrale, notamment par les inspections générales de la création et des enseignements artistiques, joue le rôle d'observatoire permanent de la création contemporaine sous toutes ses formes. A ce titre, elle fournit les analyses et élabore les critères

nécessaires à la conduite des missions d'évaluation, procède à l'expertise du projet et du fonctionnement des institutions d'art contemporain en fonction des conventions d'objectifs qui ont été conclues en application de la présente charte.



Frac du pays de la Loire, Architecture : J.Ch. Poudevée © Frac pays de la Loire/P.R



Site internet musee-moyenage.fr

NOMINATIONS

Nomination

BERNARD STIEGLER DIRECTEUR DE L'IRCAM À PARTIR DE JANVIER 2002.

Le Conseil d'administration de l'Ircam vient de nommer Bernard Stiegler à la direction de cette institution. Cette nomination prendra effet au 1er janvier 2002. D'ici là, Laurent Bayle, actuel directeur de l'Ircam et Bernard Stiegler travailleront en étroite concertation.

Bernard Stiegler est philosophe, docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. Il a été tour à tour directeur de programme de recherche au Collège international de philosophie (1984-89), directeur de l'unité de recherche

Connaissances, Organisations et Systèmes Techniques à l'Université de Technologie de Compiègne (1995-96), directeur général adjoint de l'Institut national de l'audiovisuel (1996-99), professeur à l'Université de Compiègne (depuis 1988).

Bernard Stiegler est l'auteur de **La technique et le temps**. Il a dirigé plusieurs programmes de recherche dans le domaine des technologies numériques appliquées au texte, à l'image et au son, et fut le concepteur et le commissaire de l'exposition *Mémoires du futur*, présentée au Centre Pompidou en 1987.

Littérature

L'HEURE POÉTIQUE AU MUSÉE NATIONAL DU MOYEN ÂGE

Le musée national du moyen Âge propose trois programmes de lectures autour du jardin médiéval « Jardins de fleurs, jardins de mots ». Ces programmes, lus par des comédiens différents (Véronique Affholder, Daniel Mesguich et Christophe Maltot) permettent des approches diverses : la rêverie amoureuse, l'allégorie et la symbolique religieuse. Chacun sera précédé, en introduction, de textes pratiques pour rappeler que les jardins sont un lieu de réflexion et de poésie qui se présente tout naturellement à la pensée des auteurs parce que c'est pour eux une réalité quotidienne et omniprésente.

» *Jardins où l'Amour est roi*, Textes lus par Véronique Affholder Les jeudis 10 mai et 31 mai à 12h 30

Rapprochement de deux textes qui ont contribué à dessiner l'image courtoise du jardin comme lieu prédestiné à l'amour : *De amore* d'André le Chapelain (fin du XII^e s.) et *le Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris (XIII^e s.).

» *Jardins d'éternel printemps*, Textes lus par Daniel Mesguich Les jeudis 17 mai à 12h30, 31 mai à 18h30 et 7 juin à 12h 30 Extraits de textes d'Hugues de Saint-Victor, de Geoffroi d'Auxerre et d'Alain de Lille.

» *Viens au jardin, ma soeur, mon épouse...*, Textes lus par Christophe Maltot. Les jeudis 24 mai et 14 juin à 12h 30 Extraits du *Cantique des Cantiques* et de textes mystiques d'Hildegarde de Bingen...

Renseignements : 01 53 73 78 16

Sans réservation préalable Site internet : www.musee-moyenage.fr

Conseiller littéraire et traductions : Pascale Bourgain, professeur à l'École nationale des Chartes

Publication

LES BELLES ÉTRANGÈRES : LA BULGARIE

La 32^e édition des *Belles Étrangères* est consacrée du 9 au 20 mai 2001 à la littérature bulgare. Ce programme propose principalement des rencontres avec un groupe d'écrivains d'un même pays - cette année, la Bulgarie - ou d'une même aire géographique, qui participent à une tournée de tables rondes et de lectures publiques. Un livre et un film accompagnent ces *Belles Étrangères* et présentent les écrivains bulgares invités. Le livre, une anthologie publiée avec les éditions *L'Esprit des péninsules*, invite par des textes dont la plupart sont inédits, à une première découverte de l'imaginaire de ces auteurs. Il est mis à la disposition des structures qui accueillent les écrivains et disponible en librairie. Le film, co-produit avec Arte/Métropolis, présente les écrivains dans leur univers. *Les Belles Étrangères* ont pour but d'inviter à la découverte des littératures étrangères en France et accompagnent l'importante politique d'aide à la traduction, à la publication et à la diffusion menée par le Centre national du livre. Organisées par le Ministère de la culture et de la communication depuis 1987, elles sont mises en œuvre par le Centre national du livre pour la Direction du livre et de la lecture en collaboration avec la Maison des écrivains.

Renseignements :

Commissariat général des Belles étrangères

Martine Grelle : tél. 01 49 54 68 71

Mail : martine.grelle@culture.fr

@culture.fr Florabelle Rouyer : tél. 01 49 54 68 46

Mail : florabelle.rouyer@culture.fr

Exposition

MÉDECINES CHINOISES

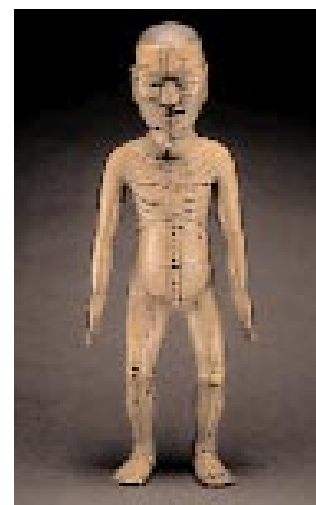
Jusqu'au 8 juillet

Pourquoi constate-t-on un attrait grandissant pour les médecines dites naturelles ? Que connaissons-nous de la médecine chinoise ? Quelle est la place de la médecine traditionnelle dans la Chine contemporaine ? Autant de questions qui sont abordées

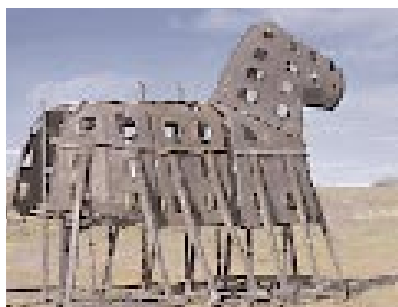


jusqu'au 8 juillet prochain au Pavillon Delouvrier du parc de la Villette. L'exposition est entièrement consacrée aux médecines chinoises à travers des objets muséographiques anciens ou contemporains, des photographies, gravures, ouvrages, vidéos. La réalité historique des médecines traditionnelles, leur évolution depuis 2000 ans ainsi que leur adaptation à l'occident est détaillée selon trois thèmes : les théories sur lesquelles les médecines chinoises se fondent, la genèse des thérapies majeures, plus leurs applications.

Rens. : Etablissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette 211, avenue Jean Jaurès 75019 Paris Tél. : 01 40 03 75 00



Mannequin d'acupuncture, Chine. Musée des Arts Asiatiques Guimet, Paris. © RMN/Thierry Ollivier



Caballo de Troya II (2001) © Xavier Mascaro

Patrimoine

LA RESTAURATION DE L'HÔTEL DE BEAUVAIS

Les travaux de restauration de l'Hôtel de Beauvais viennent d'être engagés. Conduit sous la maîtrise d'œuvre de Bernard Fonquerie, architecte en chef des Monuments historiques et du Service national des travaux, le chantier se terminera à la fin du printemps 2003. L'Hôtel de Beauvais accueillera alors la Cour administrative d'appel de Paris. Edifié de 1654 à 1658 d'après les plans d'Antoine Le Pautre, l'hôtel de Beauvais avait subi des remaniements et dégradations par la suite et perdu toute lisibilité architecturale. Le parti pris de restauration retenu privilégie l'état de l'hôtel tel qu'il apparaît au XVIIIe siècle. Des dessins provenant du fonds Robert de Cotte, les descriptions des interventions réalisées et les résultats des sondages permettent d'avoir une connaissance précise du bâtiment à cette époque. Le financement de cette opération - 122 MF - est assuré par le Conseil d'État et la Direction de l'architecture et du patrimoine.

Renseignements : 01 40 15 95 84



Hôtel de Beauvais © Nathalie Darbellay

Sculpture

« CINQUANTE ANS DE SCULPTURE ESPAGNOLE » DANS LES JARDINS DU PALAIS-ROYAL

Catherine Tasca inaugurer le 18 juin prochain la nouvelle exposition de sculpture en plein air dans les jardins du Palais Royal. Après le succès rencontré par les précédentes

manifestations, *Lipchitz* (1998), *Abakanowicz-Pepper* (1999) et *L'Homme qui Marche* (2000), cette exposition consacrée à *Cinquante ans de sculpture espagnole*, présentera, sans prétendre à l'exhaustivité, dix-neuf artistes espagnols significatifs de la seconde moitié du XXe siècle : Sergi Aguilar, Andreu Alfaro, Eduardo Arroyo, Miquel Barcelo, Eduardo Chillida, Martin Chirino, Nacho Criado, Francisco Leiro, Antonio Lopez-Garcia, Xavier Mascaro, Joan Miro, Andres Nagel, Miquel Navarro, Jorge Oteiza, Pablo Palazuelo, Jaume Plensa, Antoni Tapies, Eduardo Urculo, Manolo Valdes.

Certaines oeuvres sont tout spécialement réalisées pour l'exposition, notamment celles de Miquel Barcelo, Antonio Lopez-Garcia, Manolo Valdes.

Solange Auzias de Turenne assure le commissariat de cette exposition organisée par l'association *Sculptures au Palais Royal*, avec le concours du Ministère de la culture et de la communication (délégation aux arts plastiques et direction de l'architecture et du patrimoine).

L'exposition, coproduite avec la ville de Madrid, sera par la suite présentée à Madrid, dans le Parque del Retiro, à



Site : www.musee-afriqueoceanie.fr ©

l'automne 2001. Elle bénéficie du soutien de la Fondation espagnole Fundación Caja Madrid. Le catalogue de l'exposition sera publié par les Éditions du Regard, avec un texte de Juan Manuel Bonet, directeur du Museo Nacional-Centro de Arte Reina Sofia qui prête certaines œuvres. Les jardins du Palais-Royal sont gérés par le Centre des Monuments Nationaux.

L'exposition est libre d'accès, dans le cadre des horaires d'ouverture des jardins, en été de 7h à 23h.

Rens. : 01 40 15 80 05

Photographie

LUIGI GHIRRI À L'HÔTEL DE SULLY

Cent soixante quinze photographies de Luigi Ghirri sont présentées jusqu'au 10 juin à l'Hôtel de Sully. Le public pourra ainsi voyager avec celui pour qui « Photographier, c'est surtout renouveler l'étonnement, celui avec lequel on observe le monde à l'adolescence ». Né en 1943, Luigi Ghirri, à la suite de plusieurs voyages en Europe, se tourne vers la photographie qu'il exerce en autodidacte et qu'il considère comme une sorte de carnet de voyage visuel. Il a d'emblée une

vision claire de son œuvre : de même que le monde est un puzzle, son œuvre est une mosaïque d'images dont chacune doit posséder son autonomie, sa validité, mais dont les séries doivent se compléter. En 1984, les autorités italiennes proposent à Luigi Ghirri de travailler pour elles, en lui passant des commandes destinées à mettre en valeur leur potentiel touristique : c'est l'origine des séries sur Capri, Naples... Par la suite, le ministre français de la culture lui demande de photographier le parc et le château de Versailles. Reconnu comme l'un des grands photographes contemporains, Luigi Ghirri est mort en 1992.

Rens. : Patrimoine photographique. Hôtel de Sully 62, rue Saint-Antoine 75004 Paris Tél. : 01 42 74 47 75

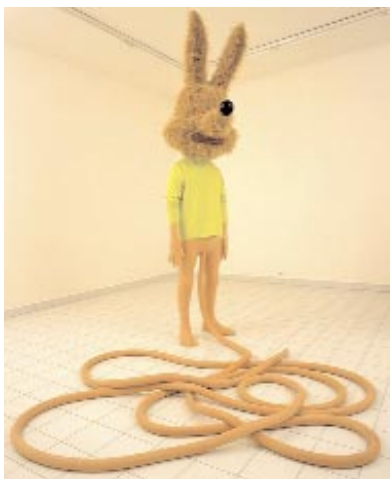
Internet

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE MUSÉE DES ARTS AFRICAINS ET OCÉANIENS

Le musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO) vient de mettre en service son site internet, www.musee-afriqueoceanie.fr. Ce site permet aux internautes de se repérer dans



Luigi Ghirri, Bologne, 1986 © Biblioteca Panizzi, Reggio Emilia, Archives succession Luigi Ghirri



Paul McCarthy
Spaghetti Man, 1993
Fibre de verre, caoutchouc, vêtement, fausse fourrure
254 x 84 x 57 cm
le spaghetti diam 4,5 x 1270 cm

les différents espaces du bâtiment, de découvrir les principaux thèmes des collections et de s'informer sur les activités du musée. Il doit permettre également de communiquer avec un public plus large sur les cultures africaines et océaniques. La mise en ligne du site du MAAO, qui intervient après celle des sites du musée national du Moyen Âge en décembre 2000 et du musée national des Arts asiatiques-Guimet en janvier 2001, s'inscrit dans le programme de création de sites Internet pour les 33 musées nationaux, lancé fin 1999 par la Direction des musées de France et la Réunion des musées nationaux. Au terme de ce programme, chaque musée disposera d'un site dynamique et personnalisé, qu'il administrera directement, disposant d'une mise en ligne rapide de l'actualité et garantissant la qualité du contenu éditorial.

Le prochain site mis en service dans le cadre de ce programme sera celui du musée national Eugène Delacroix, qui devrait intervenir avant l'été.

Rens. : Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie
Brigitte Richard 01 44 74 85 15
www.musee-afriqueoceanie.fr

Arts-Plastiques

DÉVOLER. VIVENT LES FRAC (SUITE)

Exposition du 22 juin au 18 novembre. Sous un titre emprunté à une oeuvre de Pierre Huyghe « Dévoluer », carte blanche est donnée à Ami Barak, directeur du Frac Languedoc Roussillon, pour proposer un « état de l'invention artistique des années 90, dans ce moment charnière, à cheval entre les deux siècles ». Sélectionnées au sein de la collection du Frac Languedoc Roussillon, les oeuvres de Jean-Michel Alberola, Gérard Collin-Thiébaud, Jacqueline Dauriac, Ange Leccia, Alain Séchas, Felice Varin, etc., mettent en avant des modèles expérimentaux, participatifs et critiques à partir de notre vie de tous les jours. Créée en 1982, comme la plupart des Frac, la collection du Frac

Languedoc-Roussillon réunit à ce jour plus de 800 oeuvres réalisées par plus de 350 artistes.

Dévoluer. Vivent les Frac (suite) fait suite à une exposition intitulée *Vivent les Frac*, qui a eu lieu en 1988 et dans laquelle le Nouveau Musée avait choisi de montrer la diversité de la création française des années 80 à partir des collections des Frac.

Rens. : Institut d'art contemporain 11, rue Docteur Dolard 69605 Villeurbanne Cedex
tél. 04 78 03 47 00 / fax 04 78 03 47 09

Exposition

LE TEMPS DES GAULOIS EN PROVENCE

Jusqu'au 4 novembre
Une exposition intitulée *Le temps des Gaulois en Provence* a lieu sur le site de Bibracte jusqu'au 4 novembre prochain. Chaque

année, le musée propose une exposition permettant de découvrir une nouvelle facette de la civilisation celtique. Après *Les druides gaulois* (en 2000), *Le temps des Gaulois en Provence* présente cette année des plans et des maquettes d'agglomérations, mais aussi de nombreux objets (accessoires de la vie quotidienne, mobiliers de tombes, stèles et sculptures en pierre). L'exposition constitue une synthèse des résultats obtenus par les archéologues au cours de ces deux dernières décennies. Capitale économique, politique et religieuse des Eduens, l'un des puissants peuples gaulois, Bibracte s'étend sur 200 ha au sommet du Mont Beuvray en Bourgogne. D'un intérêt exceptionnel pour l'étude de la civilisation celtique des II^e et I^{er} siècles av. J.-C., cette ville antique fut un haut lieu de la Guerre des Gaules. Vercingétorix y fut élu à la tête de la coalition gauloise contre les romains et César, vainqueur à Alésia, y acheva la rédaction de La Guerre des Gaules.

Rens. : Musée de Bibracte
03 85 86 52 39

Théâtre

BIENNALE DU THÉÂTRE JEUNES PUBLICS

La Biennale du théâtre Jeunes publics a lieu à Lyon du 5 au 15 juin. Pour sa 13^e édition, la Biennale confirme son ambition d'ouverture internationale. Avec dix-huit spectacles proposés par des compagnies venues d'Europe, mais aussi du Canada, cet événement permet aux jeunes spectateurs (parfois à partir de 3 ans) de rencontrer un théâtre d'aujourd'hui, en prise directe avec les langages artistiques

contemporains, théâtre-danse, théâtre-cirque, théâtre d'ombres... Un théâtre qui s'adresse d'abord aux enfants mais qui réjouit souvent aussi... les parents.

Rens. : 04 72 10 03 04

Acquisition

9 NOUVEAUX LÉGER POUR LE MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER

Jusqu'au 31 octobre 2001.



Nature morte aux deux clés, 1930/Fernand Léger
© ADAGP, Paris 2001

La collection du musée national Fernand Léger vient de s'enrichir de neuf oeuvres mises en dépôt par le musée national d'Art moderne - Centre Georges Pompidou. Ces neuf tableaux - qui comptent parmi les chefs-d'œuvre du peintre - permettent au musée d'offrir désormais une lecture globale du parcours de Léger, depuis les oeuvres de jeunesse jusqu'à celles de la maturité.

Parmi les tableaux mis en dépôt, figurent une peinture cubiste de 1910, *Les Toits de Paris*, le *Charlot* conçu en 1924 pour le générique du film *Ballet Mécanique*, et une très belle *Composition aux papillons*, réalisée en 1951.

Trois autres peintures, conçues en 1930 (*La Danseuse bleue*, *La Nature morte aux deux clés* et *Les Contrastes d'objets*), dévoilent les différentes phases de la construction et de la composition d'une des oeuvres phares du musée Fernand Léger, *La Joconde aux clés*. Le musée national Fernand Léger invite le public à découvrir ces neuf nouvelles oeuvres avant le 31



Coups, lampe et couvercle en céramique claire de Marseille, village gaulois de Saint-Pierre-les-Martigues (commune de Martigues, 13). VI^e, début V^e s. av. J.-C. © C. Durand, CNRS.

octobre 2001, date à laquelle commenceront des travaux de rénovation qui permettront à l'établissement de présenter, dès le printemps 2002, un nouvel accrochage de ses collections.

Musée national Fernand Léger, chemin du Val de Pome - 06410 Biot.

Musée

« LA SCÉNOGRAPHIE DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES »

à partir du 16 mai 2001, à partir de 10h30.

La scénographie s'est imposée depuis quelques années comme une composante significative du succès des expositions temporaires.

Mais comment se définissent les limites de son intervention ? Et toutes les expositions requièrent-elles une telle mise en valeur ? Une journée-débat organisée à l'auditorium du musée du Louvre, dans le cadre de Musées-musées, permettra aux participants de débattre sur ce thème.

« La scénographie des expositions temporaires », auditorium du musée du Louvre,

Théâtre

BIENNALE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Le théâtre de la marionnette à Paris, le Parc de la Villette et la ferme du Buisson se sont associés pour créer la Biennale internationale des arts de la marionnette. Cette première édition se déroule du 30 mai au 3 juin au Parc de la Villette à Paris et du 8 au 10 juin à la ferme du Buisson à Marne-la-Vallée.

Bien que millénaire, le théâtre de marionnettes reste assez méconnu, surtout dans ses formes contemporaines. La Biennale tente de dresser un état des lieux de la création dans ce domaine, dans la danse, la musique, le théâtre, la vidéo, le multimédia... Dix jours durant, en intérieur ou en extérieur, se succèdent les créations des plus grandes compagnies françaises et internationales, des rencontres artistiques inédites et des clin d'œil à la tradition. Des films, expositions, espace forain et tables rondes complètent ce panorama.

Rens. : Ferme du Buisson 01 64 62 77 77
Parc de la Villette : 01 40 03 75 75

Edition

LE MAI DU LIVRE D'ART

Depuis 1990, le mois de mai est l'occasion de mettre en valeur le livre d'art en France. Pour sa douzième édition, de nombreuses manifestations sont regroupées sous l'intitulé *Le mai du livre d'art*. Vingt-sept éditeurs présentent des nouveaux titres spécialement publiés à cette occasion. Pendant quinze jours, un jeu-concours se déroule auprès de nombreux libraires, avec des livres à gagner par tirage au sort. Un rayon de la Bibliothèque idéale a cette année été constitué par la galeriste Denise René, avec les livres des artistes qu'elle a aimés et côtoyés. Michel Laclotte avait été chargé du premier volet en 2000. La presse a été associée à l'opération, à travers un numéro spécial d'Art Presse et un prix « *L'œil du livre d'art* », avec le magazine *L'Œil*. Enfin, un « *salon du Livre d'art* » s'est à nouveau tenu à Nantes, dans les anciennes biscuiteries LU, avec des débats, tables rondes, lectures, ouverts au public.

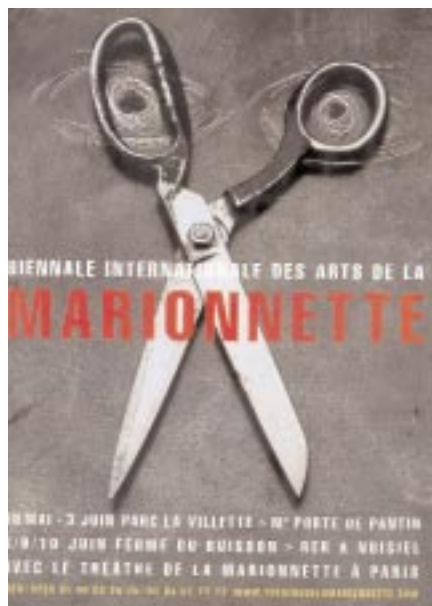
Rens. : CNL, Tél. 01 49 54 68 53

Union européenne

PROGRAMME E-CONTENU

Le premier appel à propositions du programme e-Contenu sera clos le 15 juin 2001.

Le programme e-Contenu, doté d'un montant de 100 millions d'euros pour la période 2001-2005 et adopté par le Conseil des Ministres de l'Union européenne



© D.R.

le 22 décembre 2000 dans le cadre de la présidence française, a pour objectif d'encourager la production, la diffusion et l'utilisation de contenus numériques européens sur les réseaux mondiaux et de promouvoir la diversité linguistique dans la société de l'information.

Pour plus d'informations :

www.cordis.lu/econtent/calls.htm
www.cordis.lu/econtent/infonote.htm
www.internet.gouv.fr

Théâtre

LE THÉÂTRE FAIT SON CINÉMA

L'Institut national de l'audiovisuel organise une soirée théâtre le lundi 11 juin de 19h30 à minuit au Forum des images à Paris. Au cours de la soirée, sept productions réalisées en 2000-2001 seront présentées, dont la pièce *Gemelos* qui sera au théâtre de l'Odéon du 11 au 31 mai, puis diffusée sur Arte le 12 juin. On y verra aussi le spectacle *Le colonel des Zouaves* qui sera joué à l'Ircam les 18, 19 et 20 juin.

Cette soirée est proposée dans le cadre de la diffusion du théâtre filmé. Ces douze dernières années, l'Ina a produit plus de 70 heures de programme dans ce domaine.

Rens. : Laure de Lestrangle Tél. 01 49 83 26 68

Exposition

UN MUSÉE AUX RAYONS X, L'EXPOSITION QUI MONTRE L'ENVERS DU DÉCOR

Musée de la musique, du 24 avril au 12 août,

Le musée de la musique passe aux rayons X... ou l'exposition qui montre l'envers du décor. Afin d'aider le public à comprendre comment ces instruments ont trouvé leur place dans la vie du musée depuis leur achat, leur étude, leur restauration et leur éventuelle mise en état de jeu et comment s'effectue la découverte et le travail sur le son, élément essentiel de la vie des instruments pourtant méconnu du fait de son invisibilité.

L'exposition s'accompagne de nombreuses

manifestations, notamment : Du 16 au 27 mai, l'intégrale des 27 Ordres pour clavecin de François Couperin joué par des instruments historiques de la collection. Les 26 et 27 mai, un concert-promenade permettant d'entendre certains instruments de la collection. Les 26 avril, 8 et 14 juin, la série des zooms sur les collections du musée

Musée de la musique

Cité de la musique à La Villette (Paris)
tel : 01 44 84 45 63

Professions

LES MÉTIERS DE LA CULTURE ONT LEUR BOURSE D'EMPLOI

Après deux ans de fonctionnement expérimental, qui ont été l'occasion d'améliorations techniques considérables, **Cortex-cultureemploi** a désormais prouvé sa pertinence. La bourse d'emploi comporte en permanence environ 1500 candidats disponibles immédiatement. De telle sorte que le serveur est en mesure de répondre rapidement à toute offre, quels que soient le poste, le type de structure, la localisation et le niveau de recrutement. Plus de 300 employeurs ont à ce jour éprouvé l'efficacité de ce dispositif original qui a été développé dans le cadre d'un projet pilote Leonardo da Vinci (1998-2000).

Cortex-cultureemploi concerne les métiers de l'administration, la gestion et la médiation culturelles ainsi que les techniciens du spectacle. L'originalité du système consiste à travailler à partir d'un répertoire de compétences détaillé, dans lequel les employeurs puisent celles qui les intéressent. En plus de l'offre générique habituelle, ils définissent de la sorte un profil extrêmement fin. Sur cette base, l'employeur est ensuite mis en relation avec les candidats correspondant exactement au poste à pourvoir. Il échappe ainsi au traitement aléatoire et fastidieux des nombreux CV qui arrivent inmanquablement en réponse à une petite annonce traditionnelle. Il a en outre l'assurance de recevoir une information qualitativement satisfaisante. Le système est particulièrement adapté pour les petites structures, les associations, les collectivités territoriales qui n'accèdent pas aisément aux réseaux constitués.

Rens. : www.cortex-cultureemploi.com

GOTTFRIED HONEGGER

« FAVORISER LA RECONNAISSANCE DE L'ART CONCRET »

La donation Albers-Honegger fait entrer un patrimoine exceptionnel d'art concret, courant majeur du XX^{ème} siècle, dans les collections publiques nationales

Le 28 mars dernier, Catherine Tasca remettait les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur à Gottfried Honegger, saluant ainsi la donation d'une richesse exceptionnelle que celui-ci et Sybil Albers-Barrier viennent de faire de leur collection d'art concret : celle-ci constitue un remarquable témoignage d'un courant artistique trop peu représenté à ce jour dans les collections publiques nationales.

« Vous nous apportez aujourd'hui, a dit Catherine Tasca en remettant à Gottfried Honegger la Légion d'honneur, *la chance unique de donner une vraie reconnaissance à l'Art Concret, mouvement majeur du 20^{ème} siècle : son histoire, sa richesse et sa diversité se retrouvent dans cette donation comprenant plus de 300 oeuvres, peintures, sculptures, dessins et collages.* » En effet, par un décret du 16 mars 2001, l'Etat a accepté de façon définitive la donation que Sybil Albers-Barrier et Gottfried Honegger font de leur collection au Centre national des arts plastiques.

L'art concret, un courant majeur de l'art du XX^e siècle

Défini par un manifeste de Théo van Doesburg (1930), l'art concret consiste en un « art du réel » : les pièces, que n'investit aucune fonction représentative, déclinent des formes et des couleurs qui se succèdent selon des principes simples issus du calcul et de la géométrie. L'art concret, qui recoupe les préoccupations du Bauhaus, s'applique, en dehors du champ de la peinture, du dessin et de la sculpture, à des pratiques telles que la typographie, le design et l'architecture. Cet éclectisme constitue l'un des enjeux de la donation Albers-Honegger qui, outre des créations de designers, compte près de 300 oeuvres d'art - peintures, sculptures, dessins, collages - et représente 120 plasticiens européens et américains.

La collection que Gottfried Honegger et Sybil Albers-Barrier ont patiemment constituée tout au long de leur vie, débute avec les précurseurs de l'art géométrique, Josef Albers et Jean Arp et les oeuvres historiques des concrets zurichois. La collection illustre ensuite la diffusion et le renouvellement de l'art concret en Europe, avec Aurélie Nemours ou Marcel Wyss, ainsi qu'aux Etats-Unis, avec les minimalistes, Carl Andre, Donald Judd et Sol LeWitt. Mais des pièces de Daniel Buren ou Niele Toroni produisent aussi des juxtapositions inattendues et témoignent de l'absence de parti pris histo-

rique de Gottfried Honegger. La collection a en outre constitué des ensembles remarquables, entre autres ceux de Marcelle Cahn ou François Morellet.

L'espace d'art concret à Mouans-Sartoux renouvelé

Mise en dépôt à Mouans-Sartoux, la collection de Sybil Albers-Barrier et Gottfried Honegger a donné lieu, en 1990, à la création de l'Espace de l'art concret, qui bénéficie du statut de Centre d'art. Depuis dix ans, Gottfried Honegger y organise des expositions, très souvent thématiques, qui induisent une réflexion sur les rapports de l'art et de la société et suscitent des confrontations entre peinture, sculpture, design, mode et musique. Ainsi, Virtuel - réel associe, jusqu'au mois de juin, des peintures monochromes de Marcia Hafif à des photographies qui représentent le corps humain, tandis que Gottfried Honegger confrontera ses travaux à ceux de Sam Francis de juillet à novembre. L'Espace de l'art concret constitue en outre un pôle de référence

pour la pédagogie et l'éducation artistique du jeune public : il accueille notamment les ateliers Espace Art Recherche Imagination conçus par l'architecte Marc Barani et réalisés, en 1998, grâce à un partenariat de la Ville et du Ministère de la culture et de la communication.

Le projet global de la donation Albers-Honegger prévoit également la présentation de la collection permanente dans un nouvel espace, qui ouvrira à l'automne 2002. La réalisation en sera confiée à Annette Gigon et Mike Guyer, lauréats du concours organisé à cet occasion. Les deux architectes concevront un bâtiment qui, établi dans le parc du château qui abrite l'Espace de l'art concret, comprendra 700 m² de lieux d'exposition, 100 m² de salle de conférence et 250 m² de réserves.

Espace de l'Art Concret - Château de Mouans - 06370 Mouans-Sartoux.
Tél: 04 93 75 71 50 - Fax: 04 93 75 88 88
<http://perso.wanadoo.fr/espace.art.concret>.



Sybil Albers-Barrier, Gottfried Honegger © Serge Benhamou